



● conférence permanente des coordinations associatives

Communiqué de presse

16.10.07

Soutien de l'Etat aux bénévoles associatifs: la rigueur pour 2008 ?

L'enquête du laboratoire CNRS (Matisse) publiée cet automne montre que la France associative compte désormais plus de 14 millions de bénévoles actifs. Le volume de travail bénévole est ainsi estimé à 935 000 emplois en équivalents temps plein, dont 76% dans les associations sans salariés. L'augmentation importante du nombre d'associations en France, + 200 000 entre 1999 et 2005, a provoqué une augmentation considérable du volume de travail bénévole de + 30%.

Ces nouvelles associations, ces nouveaux bénévoles comme la difficulté pour les associations employeurs de recruter des bénévoles dirigeants appellent un redéploiement de la politique de l'Etat en leur faveur.

Depuis plus de dix ans, la politique de l'Etat en faveur de la formation des bénévoles n'a jamais suivie l'augmentation de la demande et n'a jamais répondu à la demande exprimée (plus de 18 millions d'euros contre 5 à 8 millions d'euros de financement effectif). Le prix de journée du stagiaire bénévole stagne à 23€ / jour contre 36€ pour un fonctionnaire territorial et de 50 à 150€/jour pour un salarié du privé.

Le projet de loi de finances pour 2008 prévoit 9,5 millions d'euros pour la formation des bénévoles, les études et les expérimentations pour le développement de la vie associative (ligne « jeunesse, sports et vie associative »). Dès le 1er janvier 2008, l'Etat veut déconcentrer ces crédits dans 5 nouvelles régions dont l'Ile-de-France.

Le mouvement associatif organisé est prêt à participer à cette déconcentration, pour une meilleure réponse aux besoins locaux, si l'Etat accepte de passer d'une économie de rigueur permanente envers les bénévoles à une économie de responsabilité: 15 millions d'euros en 2008 pour obtenir progressivement 30 millions d'euros à la fin de la mandature.

La déconcentration des crédits et l'appel à la mutualisation des moyens avec les collectivités locales, si elle est nécessaire, ne doit pas s'apparenter à un désengagement de l'Etat quant à ses responsabilités face à l'augmentation de la demande de formation des bénévoles dans notre pays. L'Etat sait trouver des centaines de millions d'euros quant il s'agit de financer des dizaines de milliers d'emplois aidés pour le secteur.

La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) appelle solennellement le gouvernement à revoir sa copie dans le cadre de la loi de finances pour 2008, la CPCA mobilisera les associations d'ici le vote en commission le 30 octobre à l'Assemblée nationale.

Contact :

Julien ADDA, Délégué général de la Conférence permanente des coordinations associatives
28, place Saint-Georges 75009 PARIS

Tél.: 01 40 36 80 10 : TCP.: 01 40 36 80 11 <http://cpca.asso.fr>